



PROCÈS-VERBAL N°11

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 12 juin 2026

Présent(s) : Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Sébastien CHARLIER - Jean-Pierre DA PONTE - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - David GIULIANI - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL (référént éclairage) - Dominique SCHOTT.

MM. Guy ANDRE - Walter DE NARDIN (en visio).

MM. Nicolas RUEFF - Jonathan LECUYER - Jordan SIMON KENNEL - Alain CARLINET - Patrice RAMPON - Thierry CARTIER - Bernard VALSAQUE - Olivier BIANCHI - Patrick KRIEG - Stéphane MEREL BRESSY - Jean-Marie MONFORT - Michel WIRIG - Louis MARCHAL - Patrick PERRIN.

Excusé(s) : MM. Maurice GAY - Christian GILLES - Didier GUILLIER - François LEFEBVRE (référént sols sportifs).

Assistent : Mme Nathalie RAMONET.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 09/07/2026

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 03/07/2026

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : VERNY

Référént Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référénts Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BAREMBACH - STADE DES GRIVES - NNI 670200201

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/09/2025), suite aux décisions du 08/12/2025 et du 16/02/2026. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 10/01/2025 pour un niveau T4.

Pièce fournie :

- Photos de la mairie en date du 02/06/2026 attestant de la levée de la non-conformité (poteaux de corner).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2035.

ECKWERSHEIM - STADE DE LA FORÊT – NNI 671190101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 27/06/2035.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 12/03/2025.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle recommande de veiller au bon état des bancs et de la main courante.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

HUNSPACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672130101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/05/2027.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 13/05/2026.

Elle demande que lui soit fournis :

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Par conséquent, la commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

ROSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674110101

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/12/2025). Un avis préalable favorable a été délivré le 08/08/2025 pour un changement de revêtement (T4).

Pièces fournies :

- Tests in situ en date du 26/02/2026.
- AOP en date du 10/02/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/12/2035.

SCHNERSHEIM - STADE DE LA SCHLIFFMUHL - NNI 674520101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS, en date du 08/09/2025, indiquant la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

WALDHAMBACH - STADE MUNICIPAL – NNI 675140101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/02/2035.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 04/02/2022 pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr. HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 30/01/2025.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

WITTERSDORF - STADE MUNICIPAL - NNI 683770101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

DALHUNDEN - STADE MUNICIPAL – NNI 670820101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/08/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en T6 PN.

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

DRUSENHEIM - STADE JEAN MOULIN 1 - NNI 671060101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 29/10/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 17/02/2026.
- AOP en date du 26/01/2025.
- PV CDS en date du 22/01/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5). La commission prononce le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 12/06/2036.

OBERSCHAEFFOLSHEIM - STADE DU CANAL 2 - NNI 673500102

Cette installation est retirée du classement depuis le 10/11/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Mail et photos de Mr. SIMON, membre de la CDTIS, en date du 09/06/2026, attestant de la levée des non-conformités majeures (zone de sécurité).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/06/2036.

1.4 Avis préalable

TRUCHTERSHEIM - STADE DU KOCHERSBERG 2 - NNI 674950102

Cette installation est en niveau travaux jusqu'au 30/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105x68 m et le remplacement de la main courante avec l'objectif d'obtenir le niveau T5.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 01/06/2026.
- Lettre d'intention, en date du 28/05/2026 (début des travaux souhaité : juillet 2026)

- o Plan de l'aire de jeu (105 x 68).
- o Plan des vestiaires.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5 PN et demande à l'issue des travaux de faire une demande de classement.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

KIRCHHEIM - STADE BUHLMATTEN 1 - NNI 672400101

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable a été délivré en date du 11/04/2025.

Etude d'éclairage en date du 29/11/2024 :

- o Aire de jeu de 100 x 62 mètres
- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 16 m
- o Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/06/2030.

2.2 Confirmation de classement

ESCHAU - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 671310101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 06/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 07/02/2025.

Etude d'éclairage en date du 19/08/2024 :

- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 2 à 21,5 m et 2 à 28,5 m
- o Type de projecteurs : LED (4 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 279 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- o GR à 44,8

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 287 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/06/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

ESCHAU - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 671310102

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 06/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 07/02/2025.

Etude d'éclairage en date du 19/08/2024 :

- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 2 à 21,5 m et 2 à 28,5 m
- o Type de projecteurs : LED (5 par mât côté bancs de touche et 4 par mât de l'autre côté)
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 287 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,69
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,88
- o GR à 47,6

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 291 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/06/2030.

2.4 Avis préalable

INGWILLER - STADE BERNARD DECKER 1 - NNI 672220101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E5 et de l'étude d'éclairage en date du 27/04/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 21 m
- o Type de projecteurs : LED (4 par mât)
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 285 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- o GR à 44,6

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.

LINGOLSHEIM - STADE JOFFRE LEFEBVRE 3 - NNI 672670103

L'éclairage n'est plus classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E6 et de l'étude d'éclairage en date du 05/01/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 22 m
- Type de projecteurs : LED (3 par mât).
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- GR à 42,8

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT MARNE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

GERMAINE - STADE ALAIN DRALET - NNI 512660101

Cette installation est retirée du classement.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AAC, en date du 18/05/2026.
- Plan des vestiaires.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- MARDEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 513440101

BLANCS COTEAUX - COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 1 - NNI 516120101

Reçu tests in situ du 16/02/2025.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

HAUCOURT MOULAIN - STADE JACQUES LEBRUN - NNI 542540101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 15/05/2026.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.
- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées. Les renforts verticaux existants sont interdits.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Elle note que le propriétaire prévoit de changer les bancs de touche.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

LAXOU - COMPLEXE SPORTIF GASTON LOZZIA 1 - NNI 543040101

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN en date du 10/12/2024.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, en date du 11/06/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineure (main courante en continue).

La commission prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 12/06/2036.

LOISY - STADE MUNICIPAL - NNI 543200101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 19/05/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Présence d'une équerre sur l'angle supérieur de chaque but et à chaque angle.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

NANCY - STADE LEPRUN - NNI 543950301

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/04/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 07/10/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/03/2025 pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du stabilisé.

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives), suite à la notification de la CRTIS du 08/12/2025.

Par conséquent, la commission suspend le classement de l'installation jusqu'à fourniture des tests.

Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

PAGNY SUR MOSELLE - STADE OMNISPORTS 2000 N°2 - NNI 544150102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend le dossier.

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité du revêtement synthétique (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives), suite à la notification de la CRTIS du 16/03/2026.

Par conséquent, la commission suspend le classement de l'installation jusqu'à fourniture des tests.

Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- MONTIGNY SUR CHIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 543780101
- LANTEFONTAINE - STADE MUNICIPAL - NNI 543020101
- CONS LA GRANDVILLE - STADE SAINT HUBERT - NNI 541370101

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CORNY SUR MOSELLE - STADE JEAN GUICHARD 1 - NNI 571530101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONTFORT, membre de la CDTIS, en date du 21/05/2026.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2036.

FAULQUEMONT - GYMNASSE DU COSEC - ALOISE BLANCHARD - NNI 572099902

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 3.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation en configuration Futsal (nombre de places assises, debout, PMR).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 12/06/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

FAULQUEMONT - GYMNASSE PAUL VERLAINE - NNI 572099901

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 24/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CRTIS, en date du 31/03/2026.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 12/06/2036.

ST AVOLD - STADE DE LA CARRIÈRE - NNI 576060401

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/07/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 05/05/2026.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2036.

ST AVOLD - STADE ÉMILE HUCHET - NNI 576060301

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 14/10/2025 (date de mise à disposition : 14/10/2005).

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 06/05/2026.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

OTTANGE - STADE MARCEL VENTURIN 1 - NNI 575290101

Cette installation est retirée du classement depuis le 13/04/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de Mr. GIULIANI, membre de la CRTIS, en date du 21/05/2026, attestant de la levée des non-conformités majeures (zone de sécurité, trous sur la surface de jeu), de la levée des non-conformités mineures (main courante en continue et plexiglass des bancs de touche réparés).

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

Elle constate que la protection des bancs de touche n'est pas acceptable de façon définitive.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

1.4 Avis préalable

METZ - STADE TECHNOPOLE - NNI 574630901

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 08/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable.
- Plans de l'aire de jeu (100 x 65) et coupe transversale.
- Plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un T6 PN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- GUENVILLER – STADE MUNICIPAL – NNI 572710101
- LAUNSTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 573880101
- CATTENOM - STADE HUSSANGE - NNI 571240201
- KNUTANGE - SALLE POLYVALENTE ALBERT STIRN - NNI 573689901
- OTTONVILLE - STADE DE RICRANGE - NNI 575300101

TERVILLE - STADE ERNEST GUTT - NNI 576660101

Reçu tests in situ du 16/02/2025.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

FONTOY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 572260102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 99 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/06/2028.

HAGONDANGE - STADE DE LA CITÉ 2 - NNI 572830102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/06/2028.

ILLANGE - STADE DANIEL PERLATI - NNI 573430101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,56

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMaxi est de 0,37 au lieu de $\geq 0,4$).

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/06/2028.

SARRALBE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576280102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,16

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,39

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent ni au niveau E6 et ni au niveau E7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,39 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

SEREMANGE ERZANGE - STADE HENRI LORANG N° 2 - NNI 576470102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 18/03/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 (LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/06/2030.

TALANGE - STADE MAURICE BAQUET 2 - NNI 576630102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/06/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

METZ - STADE TECHNOPOLE - NNI 574630901

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E6 et de l'étude d'éclairage en date du 27/11/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 100 x 65 mètres (après travaux)
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 22 m
- Type de projecteurs : LED (3 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- GR à 46

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 1 - NNI 576720101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 17/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E4 et de l'étude d'éclairage en date du 23/04/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 36,72 m
- Type de projecteurs : LED (36 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 439 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,86
- GR à 43,9

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

THIONVILLE - STADE JEANNE D'ARC - NNI 576720201

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable pour un E5 et de l'étude d'éclairage en date du 13/03/2026.

Elle constate dans l'étude technique :3

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 25 m
- Type de projecteurs : LED (16 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 279 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- GR à 44,6

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.

2.5 Affaires diverses